



Pôle Enfance Jeunesse de Lexy

Le Portail Familles

Chères Familles,

Comme avancé depuis plusieurs mois, le Pôle Enfance Jeunesse de Lexy s'est doté d'un Portail Familles et y basculera progressivement ses services.

A la rentrée de Septembre 2021, la Commune de Lexy élaborera tout d'abord une nouvelle organisation pour l'Accueil périscolaire.

Que ce soit pour une fréquentation ponctuelle ou régulière à l'Accueil Périscolaire, l'inscription est **OBLIGATOIRE** via le Portail Familles.

Si les conditions sanitaires le permettent, la Commune organisera une réunion publique pour expliquer en détails les modalités du Portail Familles. Dans tous les cas, chaque famille sera informée via un document simple, pratique et précis.

Pour obtenir votre identifiant et votre mot de passe, nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès de Mmes ABDELOUHAB Delphine, MABILLE Cathy et Mr BONNET Jonathan, au Centre Jean Moulin, 10 rue du Maréchal Foch, 54 720 Lexy. Voir nos coordonnées ci-dessous.

En cas de séparation, chacun des parents disposant de l'autorité parentale doit suivre une procédure.

Lors des séances d'inscriptions, il est obligatoire de se munir **d'une adresse mail valide** et des pièces suivantes :

1/ Le Livret de Familles

2/ **La fiche sanitaire de liaison** avec les photocopies certifiant la mise à jour des vaccinations de votre enfant (carnet de santé, attestations.....) disponible sur le site de la Commune ou en format papier au Centre Jean Moulin.

3/Attestation de responsabilité civile 2021/2022

4/ **Pour les Familles Allocataires CAF (dont un parent travaille en France)** (Attestation de paiement et de Quotient Familial à demander à la CAF ou en ligne) ou **Attestation d'Aides aux Temps Libres** (se renseigner auprès de la CAF)

5/ **Pour les Familles dont les deux Parents travaillent à l'étranger** : Certificat de rémunération (copie)

ATTENTION, tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Pour chaque service du Pôle Enfance Jeunesse, les tarifs sont fixés par décision du Conseil Municipal et établis en fonction du quotient familial.

➤ **Les Inscriptions pour l'Accueil périscolaire en Septembre 2021** :

L'inscription à l'Accueil Périscolaire s'effectue, **OBLIGATOIREMENT**, sur le Portail Familles. Le délai pour une inscription de semaine en semaine est **le Vendredi à 12h, IMPÉRATIVEMENT**.

Le paiement s'effectue lors de l'inscription sur le Portail Familles. Pour valider l'inscription, il faut **IMPÉRATIVEMENT** régler en ligne sur un site sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques.



➤ **Remarques IMPORTANTES :**

1/ Les services du Centre de Loisirs et des Mercredis récréatifs pourraient être actifs en Janvier 2022 sur le Portail Familles.

2/ Le Centre de Loisirs ouvrira **du Mercredi 07 Juillet au Vendredi 27 Août 2021.**

Les Inscriptions au Centre de Loisirs pour l'Eté 2021 se dérouleront lors des séances d'inscriptions annoncées via le flyer distribué par le biais des Ecoles et par mail, **du 31 Mai au 12 Juin 2021.**

➤ **Le Centre de Loisirs pour les Vacances Estivales et Automnales en 2021 :**

L'inscription se fait à partir d'une fiche d'inscription disponible sur le site de la Commune ou au Centre Jean Moulin, dans la mesure des places disponibles. Vous pouvez inscrire votre enfant à la semaine, avec ou sans garderie du matin et soir, avec ou sans repas. La semaine de 4 jours est uniquement possible quand il y a un jour férié. **Aucune inscription ne sera acceptée hors délai des séances d'inscription.**

Il est prévu un tarif hebdomadaire avec ou sans tarif restauration. Est prévu un forfait garderie pour le matin et pour le soir. Le paiement s'effectue lors de l'inscription, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par espèces.

A partir de Janvier 2022, les inscriptions se feront via le Portail Familles.

➤ **Les Mercredis Récréatifs :**

Pour la rentrée de Septembre 2021, si le nombre d'enfants présents le mercredi matin ou après-midi est de 12 ou plus, le service sera disponible.

L'inscription aux Mercredis récréatifs se fait à partir d'une fiche d'inscription disponible au Centre Jean Moulin, dans la mesure des places disponibles. Vous pouvez inscrire votre enfant à la journée, ou le matin et/ou l'après-midi, avec ou sans repas.

Il est prévu un tarif par séquence avec ou sans tarif de restauration. Le paiement s'effectue lors de l'inscription, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par espèces.

A partir de Janvier 2022, les inscriptions se feront via le Portail Familles.

Restant à votre disposition,
Merci de votre compréhension et de votre attention,
Bien cordialement,

Delphine ABDELOUHAB
Coordination Pôle Enfance Jeunesse
de Lexy
Du Lundi au Vendredi (9h/12h ;
14h/17h) : 06.35.31.37.50
A tout moment :
centredeloisirs@mairielexy.fr

Cathy MABILLE
Direction Accueil Périscolaire
03.82.23.34.19
A tout moment :
garderie@mairielexy.fr

Jonathan BONNET
Direction Centre de Loisirs et
Séjours avec Hébergement
03.82.23.34.19
A tout moment :
directionsejour@mairielexy.fr